

EN
BREF

SONVILIER

Le rejet des
Quatre Bornes
pas validé

Le scrutin du 27 septembre concernant le plan de quartier pour le parc éolien n'a pas pu être validé. Pour rappel, le non l'avait emporté pour cinq petites voix. Saisie de recours, la Préfecture du Jura bernois doit se prononcer prochainement. **PHO**

SAINT-IMIER

Clarinette
et orgue à
la collégiale

Deux artistes lauréats de prix prestigieux donnent un concert, demain à 19h30. La clarinettiste Franziska Baschung, professeure et concertiste, et Benjamin Guélat, titulaire des orgues de la Cathédrale de Soleure, proposent notamment le célèbre concerto pour clarinette et orchestre de Mozart. Distanciation, traçage, masque et gel de rigueur; entrée et collecte libres, par contre. **C-DSH**

PLR BERNOIS

Codirigé par
Virginie Heyer

Réunion mercredi, l'assemblée des délégués de la section a réélu des membres actuels, notamment la députée-maire de Perrefitte, Virginie Heyer. Qui renforcera aussi la direction du parti et en sera la nouvelle voix francophone après la démission de Pierre-Yves Grivel. **C-DSH**

«L'exécutif a agi de bonne foi»

MOUTIER

Le Conseil municipal dénonce la récupération politique du groupe Ensemble Prévôtois dans l'affaire des surfacturations à l'Ecole à journée continue. Il déplore que son tous-ménages mêle ce problème à la question de l'appartenance cantonale de la cité.

Le Conseil municipal a réagi hier suite au tous-ménages distribué le 15 octobre dernier en ville de Moutier par le groupe Ensemble Prévôtois, ainsi qu'aux communiqués de presse qu'il a diffusés dans les médias sur le même thème. «Ce texte de propagande politicienne, émanant pourtant de membres du Conseil de ville soumis au devoir d'objectivité et de transparence, n'a pour but que d'attiser le climat politique et de diviser la population», dénonce l'Exécutif prévôtois. Dans un communiqué publié hier, celui-ci démonte l'argumentation d'Ensemble Prévôtois.

Il rappelle tout d'abord que, le 26 juin 2020, la Direction de l'instruction publique et de la culture du canton de Berne (INC) a relevé que «l'erreur dont il est question a résulté d'une pratique ancienne issue des structures ayant précédé la mise en place de l'Ecole à journée continue à Moutier. Dans sa décision du 24 juin 2020 et tout en admettant l'argumentation de la commune, l'INC a considéré que la Municipalité a agi de bonne foi», assène le Conseil municipal.

Accord à l'amiable

Compte tenu des responsabilités endossées par les deux parties dans cette affaire, poursuit-il, la Municipalité et le canton ont trouvé un accord à l'amiable. A savoir que la commune s'engage à rembourser au canton la moitié de la somme due. Dans son rapport, la Commission municipale de gestion et de surveillance a elle-même fait état d'imprécisions dans les directives cantonales, et cela a induit d'autres communes à une interprétation incorrecte. En conséquence, le Conseil municipal estime avoir assumé sa part de responsabilité. «Il a ainsi remboursé le montant dû au canton et a informé la population que les parents concernés avaient droit, conformément aux dispositions légales, à



Pour le Conseil municipal, le dossier de l'Ecole à journée continue est clos. ARCHIVES

une rétrocession des sommes facturées en trop sur les cinq dernières années.» Les ayants droit ont reçu une information en ce sens et ont donc pu formuler une demande de remboursement.

Aucun lien avec la QJ

Le Conseil municipal assure avoir agi de bonne foi. «Consensuelle et collégiale, la solution trouvée n'a aucun lien avec la Question jurassienne», assure-t-il. Dans un esprit constructif, la commune et le canton de Berne ont pu trouver un accord. Aussi le Conseil municipal déplore-t-il que «les auteurs du texte mêlent à mauvais escient la gestion communale à la question de l'appartenance cantonale». Il rappelle d'ailleurs que la commune de Moutier est gérée par un exécutif représentatif de toutes les tendances politiques.



Les auteurs mêlent à mauvais escient la gestion communale à la question de l'appartenance cantonale.”

LE CONSEIL MUNICIPAL DE MOUTIER

Dans ce contexte, l'Exécutif prévôtois affirme tout d'abord qu'il est erroné d'affirmer que «le Conseil municipal a renoncé à réparer une erreur». Ce n'est pas exact. Le Conseil municipal a agi en concertation avec le canton de Berne et a donné la possibilité aux parents concernés de faire valoir leurs droits, dans le cadre des dispositions légales.

Ensuite, «il n'est pas approprié de parler d'injustice. Il est à relever que le Conseil de ville, en tant qu'autorité, a soutenu la décision collégiale du Conseil municipal.»

Quant à l'affirmation «le séparatisme divise notre ville», le Conseil municipal rétorque que «c'est précisément cette interprétation et son exploitation en toutes circonstances qui contribuent à la division». Il relève en particulier «l'excellente collaboration avec le canton de Berne dans ce dossier et salue l'esprit de consensus qui a animé tous les acteurs concernés, quelles que soient leurs opinions politiques». En conclusion, le Conseil municipal déplore que des élus cherchent systématiquement à instrumentaliser les moindres difficultés plutôt qu'à défendre les intérêts de leur ville. **COMM-PHO**

PUBLICITÉ



HIRSLANDEN

KLINIK LINDE - CLINIQUE DES TILLEULS

CENTRE DU SEIN BERNE BIENNE

LA SANTÉ DE VOS SEINS
NOUS TIENT À CŒUR

La plus haute qualité médicale dans un environnement personnel.
Laissez notre équipe vous conseiller de manière globale et compétente.

www.mes-seins.ch

L'EXPERTISE EN TOUTE CONFIANCE.

CENTRE DU SEIN BERNE BIENNE | SITE DE BIENNE
T +41 32 366 42 60 | CENTRE-DU-SEIN.BIENNE@HIRSLANDEN.CH